

# BORDEREAU DE VERSEMENT

## Solde de 13 % de la taxe d'apprentissage 2021

Date limite de versement le 31 mai 2021



Nom de l'entreprise : .....

N° de Siret : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Contact : .....

Fonction : .....

N° de téléphone : .....

Verse au titre du solde de 13 % de la taxe d'apprentissage à la Chambre de Métiers d'Alsace aux Services Jeunes et Entreprises :

Montant du versement :  €

(Calcul : masse salariale 2020 x 0,68 % x 13 %)

### Mode de règlement :

- Par virement (en libellé : TA 13 % CMA SJE)  
IBAN : FR76 1470 7501 8001 2104 2553 584    BIC : CCBPFRPPMTZ
- Par chèque  
Libeller à l'ordre de : Chambre de Métiers d'Alsace

### A envoyer à :

Chambre de Métiers d'Alsace - Service Jeunes et Entreprises  
30 avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM

Ou par mail à : [taxedapprentissage@cm-alsace.fr](mailto:taxedapprentissage@cm-alsace.fr)

Vous recevrez votre reçu libératoire.

Fait à : ..... le .....

Signature et cachet de l'entreprise

Chambre de Métiers d'Alsace 30 avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM Tél. 03 88 19 79 79

Vos données sont collectées et traitées conformément à notre politique de protection des données personnelles dont vous pouvez prendre connaissance sur notre site Internet. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous disposez de droits que vous pouvez exercer à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection de Données (DPO) par courriel : [dpo.cma-grandest@dposystem.fr](mailto:dpo.cma-grandest@dposystem.fr). Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL sur son site : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).